

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Troisième Programme wallon de réduction des pesticides

(PWRP 3) couvrant la période 2023-2027

Rapport sur les incidences environnementales

En application des dispositions des articles D.29 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, la Wallonie soumet a enquête publique le projet de troisième Programme wallon de Réduction des Pesticides (PWRP_3) ainsi que le Rapport d'incidences environnementales (RIE) s'y rapportant.

Conformément au Code de l'Environnement, chaque commune wallonne est tenue d'organiser sur son territoire une enquête publique sur les documents précités.

L'enquête publique doit durer 45 jours. Cependant, comme il s'agit d'une enquête conjointe et coordonnée avec le Fédéral et les autres Régions, elle durera exceptionnellement 60 jours. Elle débutera le 17/01/2022 et se clôturera le 20/03/2022.

Les dossiers soumis a enquête publique doivent pouvoir être consultés gratuitement a l'administration communale. Par souci de protection de l'environnement, nous privilégions les supports dématérialisés. Les documents seront accessibles sur le site internet : <http://www.pwrp.be/enquetepublique>

Les documents doivent pouvoir être consultés durant les heures d'ouverture ainsi qu'un jour par semaine jusqu'a 20 heures. Dans ce cas particulier, la personne souhaitant consulter les dossiers pourra prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l' avance auprès du conseiller en environnement. Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence peut être supprimée. Toute personne doit également pouvoir obtenir des explications relatives aux différents documents auprès du conseiller en environnement ou, a défaut, du collège communal ou de l'agent communal désigné a cet effet.

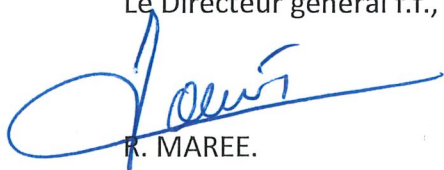
Les observations écrites seront consignées dans un registre tout au long de l'enquête publique et, au plus tard, lors de la séance de clôture qui doit être organisée dans chaque commune. Chaque observation écrite doit être datée et signée, sous peine de nullité.

Il sera également possible, pour chaque citoyen, de formuler ses observations via la plateforme MonOpinion à l'adresse suivante : <https://napan.monopinion.belgium.be>.

Par ailleurs, les observations verbales seront recueillies par le conseiller en environnement (ou l'agent communal délégué a cet effet) qui les consigne, soit sur rendez-vous soit lors de la séance de clôture, et les transmet au collège communal qui les fera parvenir dans les plus brefs délais a l'adresse suivante : napan@health.fgov.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Sante Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 Bruxelles.

Pour le Collège,

Le Directeur général f.f.,


R. MAREE.



Le Bourgmestre,


M. JENNEQUIN.